



EDITORIAL

Grandes manœuvres dans un champ de ruines

Dans un mois, le premier tour des élections présidentielles aura eu lieu. Dans trois mois, les élections législatives seront passées. Les jeux électoraux seront faits. On peut penser que si le régime actuel perdure l'avenir sera schématiquement le suivant : privatisation à court terme des cadres techniques sportifs, disparition progressive des conseillers d'animation sportive, disparition encore plus complète des conseillers d'éducation populaire, dilution du corps d'inspection jeunesse et sports dans celui de la santé, disparition définitive de la filière administrative de l'éducation nationale, destruction nouvelle d'établissements du sport. On peut prévoir un vague maintien d'une direction de la jeunesse sans souffle ni inspiration pour gérer du service civique et du régalien. Pour le sport un secrétaire d'Etat devrait suffire.

Si le PS l'emporte et qu'un gouvernement d'alliance se constitue (PS, Verts, Front de Gauche), on peut penser qu'un sursaut est possible à la condition de le construire, de peser sur les décisions et arbitrages en cours. Or il n'y a aucun consensus syndical sur le sujet parmi les syndicats représentatifs des personnels techniques et pédagogiques d'Etat.

Les lignes qui suivent pourront apparaître bien confuses à des salariés des conventions collectives de l'animation, peut-être aussi bien distantes. Pourtant la disparition possible d'une politique nationale du sport pour tous et de

l'animation les rendra encore plus dépendants des clientélismes locaux.

Pour revenir sur la RGPP, des convergences entre le syndicat des professeurs de sport (SNAPS) et EPA existent. La nécessité de faire sortir des DDCS et DDCSPP tous les conseillers d'animation sportive (CAS) est partagée. Nous préconisons qu'ils soient affectés au niveau régional tout en préservant des services départementaux « dédiés » au sport qui seraient des unités territoriales de l'échelon régional. Mais EPA réclame la même mesure pour les conseillers d'éducation populaire et de

nom de la proximité du service public ! Nous pensons cette attitude et ce choix contraires aux intérêts des personnels, comme des usagers. L'accord SNAPS/EPA représente fort heureusement le positionnement de 80% des personnels du sport et près de 50% du secteur JEP. Il est donc majoritaire. Mais il y a un léger problème : le SNAPS ne revendique pas un ministère jeunesse et sports mais un ministère autonome des sports ! Sauver les CAS est sa seule préoccupation. Alors qu'EPA plaide pour un ministère commun « éducation populaire, jeunesse et sports »

doté de moyens communs (les CREPS en, particulier). EPA s'oppose aussi à la fusion des corps d'inspection et revendique l'autonomie du corps de l'inspection jeunesse et sports.

Au sein de l'UNSA, le SEP et le SNAPS sont d'accord sur un point : le SEP veut un ministère de la jeunesse sans le sport, le SNAPS veut un ministère des sports sans la jeunesse. Les CREPS (un par région) seraient ainsi uniquement des

établissements du sport et le corps des conseillers techniques dits supérieurs (CTPS) serait amputé de sa partie JEP pour ne devenir que le corps de débouché des professeurs de sport. On ne mélange donc pas torchons et serviettes.

Au sein de la FSU, entre EPA et le SNEP il y a désaccord sur quasiment tout. Le SNEP ne veut pas d'un ministère des sports, ni d'un ministère jeunesse et sports intégré à l'éducation nationale. Il craint que le « sport » ne gangrène l'éducation physique



Julien Robert Peintre communiste ancien résistant du Vercors

jeunesse. Laisser perdurer les personnels techniques et pédagogiques dans les DDI est tout simplement condamner nos collègues à la polyvalence de la RGPP. C'est en accepter la logique. Une proximité départementale est possible mais pas dans les DDI.

Cependant, dans la FSU le syndicat des professeurs de sports (SNEP) ne partage pas cette logique. Le syndicat UNSA des CEPJ (SEP) ne la partage pas non plus. Ces syndicats veulent le maintien en DDI au

SOMMAIRE

EDITORIAL		Animateurs Centres de vacances	
Grandes manœuvres dans un champ de ruines	1	Loi adoptée à l'assemblée nationale	6
DIX MESURES URGENTES		Rencontre avec les animateurs	6
pour l'Éducation populaire et le Sport	3-4	Salut à un frère de route	
Entretien d'évaluation	4	Etienne Gallien s'en est allé	7
FPC		CONGRES D'ETUDE EPA	
Personnels des ministères sociaux	5	Un congrès d'importance	8
BREVES		Pour une nouvelle structuration d'EPA	9
Le point de vue des candidats sur la vie associative.	6	Représentativité syndicale TPE	
Laïcité	7	Mesure de l'audience des organisations syndicales concernant les entreprises de - de 11 salariés	10
Éducation Populaire	7	VIE SYNDICALE	
L'actualité des DDI	10	Pas facile d'être délégué syndical dans le secteur (associatif) privé	11
Acte III de la décentralisation : un danger pour les missions éducatives, pour les PTP !	10	Stage syndical fédéral	11
Une très bonne nouvelle pour les ChEPJ	11	EPA FSU	
A lire : Altergouvernement	11	Contacteur EPA	12
		Fiche de syndicalisation	13-14

EDITORIAL

(SUITE)

Grandes manœuvres dans un champ de ruines

et sportive et que les brevets d'État polluent les diplômes STAPS ! Le SNEP revendique la proximité en DDI. EPA demande la refondation d'un ministère commun, avec des services régionaux dédiés, des unités départementales identifiées, des CREPS communs à redéfinir. Pour EPA la filière administrative de l'éducation nationale doit être restaurée et revalorisée. EPA estime enfin que ni un ministère des sports autonome, ni un ministère de la jeunesse isolé n'auraient de surface administrative suffisante. Il y a donc une part de raison à conserver la fusion de ces deux entités pour unifier les carrières (corps de PTP communs avec recrutements distincts sur l'exemple des CTPS), harmoniser les missions dont certaines se superposent.

Du côté des mouvements, on ne reste pas inactifs. Le comité national olympique et sportif est plutôt sur une option d'un ministère des sports autonome favorable au maintien de prérogatives fortes d'Etat. Telle n'est pas la position du CNAJEP. Il remonte de plusieurs régions des postures indifférentes au devenir des CREPS, les CRAJEP estiment très majoritairement que les CEPJ sont concurrentiels sur le marché des formations professionnelles. Réduire le métier de CEPJ à celui de contrôleurs publics en nombre limité, exposés à un troisième acte de la décentralisation, n'est pas un scénario catastrophe pour la majorité des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

On connaît désormais la position du front de gauche plutôt favorable à la partition sport et jeunesse, vie associative. La posture du PS est plus floue et plus proche de la nôtre mais les lobbies du SEP et du SNAPS sont à la manœuvre, celui du SNEP aussi.

EPA est aussi intervenu. Une chose est certaine : si rien n'est acquis avec une victoire électorale de la gauche, tout sera perdu avec une reconduction de la droite dirigée par l'UMP. Un acte III de la décentralisation, version Hollande, fait peser d'énormes risques sur le service d'État et il convient de l'anticiper pour le contrer en sachant que sur ce terrain les syndicats pourront se retrouver mais que pour cela il faut avoir une posture cohérente. Celle d'EPA consistant à revendiquer un vrai ministère « éducation populaire, jeunesse et sports » avec un ministre de plein exercice, intégré dans le ministère de l'éducation nationale, nous paraît être la position la plus cohérente et la moins corporatiste. Mener le combat de l'éducation tout au long de la vie c'est aussi revendiquer la franchise éducative des salariés des conventions collectives concernées. L'indépendance est indispensable à l'éducation politique.

Didier Hude

Un enjeu national et citoyen sur l'ensemble du territoire national

La révision générale des politiques publiques (RGPP) aura détruit de 2007 à 2012 près de 200 000 emplois publics dès lors qu'on comptabilise non seulement les postes supprimés de fonctionnaires mais aussi ceux des CDD et CDI de droit public en établissements supprimés ou restructurés, ou encore les emplois publics « privatisés » comme à Pôle emploi. Rompre avec la RGPP est un préalable.

Dans le champ « jeunesse et sports » la mise en place des directions départementales interministérielles (DDCS, DDCSPP) consacre la disparition de toute mission éducative à court terme. Les professeurs de sport et conseillers d'éducation populaire vérifient le repli de leurs missions sur des publics cibles, à partir de programmes souvent dérisoires et sans moyens. La tutelle préfectorale prégnante laisse augurer de l'avenir bouché de services aux effectifs insuffisants pour survivre, condamnés à être des annexes de bureau de préfecture. En direction régionale (DRJSCS) la situation est à peine différente. Les personnels techniques et pédagogiques voient leurs profils d'emploi de plus en plus bureaucratisés, leur dimension éducative est également mise à mal. Une logique mortifère de polyvalence fait glisser les fonctions, ignore les statuts dans une fusion totalisante : un seul métier, fonctionnaire. La restructuration et la disparition de plus d'un tiers des établissements (CREPS, Ecoles Nationales, instituts) de l'ex ministère « jeunesse et sports » veut consacrer l'affaiblissement et le recentrage sur des missions fumeuses convoquant l'excellence sportive. Partout, les départements « éducation populaire » des CREPS sont condamnés dans l'indifférence généralisée où les principales composantes du CNAJEP elles-mêmes estiment que le service public fausse la concurrence du marché de la formation professionnelle !

Les concours d'inspecteurs et de professeurs de sport sont taris, celui de conseiller d'éducation populaire est quant à lui fermé. La filière administrative originaire de l'éducation nationale est délibérément détruite pour faire disparaître toute trace éducative. Le devenir des cadres techniques sportifs auprès des ligues et fédérations est lui aussi compromis par la volonté de mettre en place un service préfigurant une « agence nationale » pour aller vers la privatisation à court terme des emplois.

Le service public du sport et celui de l'éducation populaire et des activités des jeunes se sont structurés ensemble dans notre pays, selon un modèle de compétences partagées entre l'État et les associations. Pour des raisons de viabilité administrative et de rationalité de gestion, mais aussi de proximités pédagogiques pour l'éducation tout au long de la vie, le syndicat EPA-FSU – multi catégoriel – considère qu'il n'est pas judicieux de séparer « sport » et « éducation populaire ». EPA-FSU est porteur de 10 propositions ayant un caractère d'urgence pour refonder une politique publique éducative tout au long de la vie de laquelle le sport participe de manière majeure.

1. Un ministère unique de l'éducation nationale, intégrant un ministère de plein exercice pour le sport et la jeunesse, pour un service public national d'éducation tout au long de la vie

La direction des sports et celle de la jeunesse et de l'éducation populaire étaient à l'origine intégrées au ministère de l'éducation nationale. Nous pensons qu'un signal fort doit être donné, avec un ministre des sports qui, s'il doit être de plein exercice, peut aussi être placé auprès du ministère de l'éducation nationale. Rien n'interdit que ce ministère soit commun (« sports, éducation populaire, jeunesse») pour donner plus de surface et de lisibilité à ses services déconcentrés et établissements communs à refonder (CREPS).

2. Des services déconcentrés dédiés au sein de services académiques ou régionaux

Le niveau régional apparaît l'échelon le plus pertinent pour décliner l'action publique de l'État. La prochaine réforme territoriale (à prévoir quel que soit le régime politique à venir) va d'ailleurs confirmer ce fait. Les personnels techniques et pédagogiques doivent être retirés des DDCS, DDCSPP pour être administrativement affectés au niveau régional ou académique. L'actuelle proximité départementale doit cependant être maintenue via des unités territoriales « jeunesse et sports » de plein exercice, rattachées aux services académiques ou, au pire, à la DRJS si cette dernière se voit reconnue une réelle dimension éducative, au lieu du mot valise « cohésion sociale » liée à la RGPP.

3. La restauration du réseau d'établissements CREPS – un par académie – avec la double compétence « sport » et « éducation populaire ».

Les CREPS doivent redevenir « éducation populaire » et « sport » pour, en lien avec les universités, recouvrer toutes leurs compétences de formation aux métiers du sport et de l'animation, en direction des bénévoles et des professionnels. Les CREPS doivent mieux intégrer les « pôles espoirs ». Ils doivent avoir une ambition de centres de ressources au sport régional et à l'éducation populaire.

4. Une politique de recrutement en PTP sport et JEP au niveau des CTPS.

La masterisation fait que les recrutements vont désormais s'effectuer à bac + 5. Le recrutement doit s'organiser sur cette base dans le corps commun des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs (CTPS), via ses deux filières, « sport » et « éducation populaire, jeunesse ».

5. Un corps d'inspection spécifique à double valence « jeunesse et sport »

La fusion programmée entre les corps d'inspection « jeunesse et sports » et ceux de la « santé » doit être interrompue. Un recrutement d'inspecteurs « JS » s'impose sur une déontologie de métier ne se confondant pas avec les fonctions d'encadrement des services.

6. Une filière administrative spécifique (à revaloriser) relevant de l'éducation nationale.

La reconstruction de la filière administrative de l'éducation nationale passe par l'identification indispensable des supports budgétaires « jeunesse et sports » et leur préservation au sein du MEN.

7. Une refondation complète des politiques publiques d'éducation populaire et une loi d'orientation et de programmation

Une loi d'orientation et de programmation est indispensable pour refonder une politique JEP quasi inexistante, basée sur le guichet individuel et des programmes sans consistance. Il convient d'en finir avec le recentrage exclusif sur des publics jeunes ignorant, des problèmes d'autonomie, usant de vieilles recettes pernicieuses pour l'emploi associatif (service civique, contrat d'engagement éducatif). Il convient encore

Un enjeu national et citoyen sur l'ensemble du territoire national

de travailler sérieusement les complémentarités État/Collectivités et la place des associations pour dépasser les problèmes de compétences et en finir avec l'antienne d'un service public accusé d'être en concurrence avec le secteur privé associatif.

8. Une loi cadre sur le sport

Une refondation des politiques éducatives par les pratiques sportives tout au long de la vie et leur dissociation du sport spectacle est à l'ordre du jour. Il convient ainsi de redéfinir le sport pour tous, professionnel, de haut niveau, les compétences publiques, leurs articulations entre l'État, les collectivités et le mouvement sportif.

Cette loi doit avoir pour objectif de redonner des moyens à l'Éducation nationale dans ses deux aspects liés à l'éducation initiale sous statut scolaire et la formation tout au long de la vie. La pérennisation des CTS doit être assurée et leurs missions clarifiées et consolidées autour des valeurs d'un service public concourant à la mise en œuvre d'une politique publique d'État.

9. Porter progressivement le budget « jeunesse et sport » à 1% du budget de l'État

Doubler le budget actuel de la direction des sports et de celle de la « jeunesse ». En

une mandature atteindre le 1% du budget de l'État.

10. Organiser partout en France, dans chaque région, des Assises (débat citoyens)

pour un service public des sports d'une part, et de l'éducation populaire d'autre part reprendre en ce sens le principe d'une offre publique de réflexion fondant de nouveaux droits. La définition d'une politique nationale doit être élaborée en prenant appui sur des forums publics associant les associations, les collectivités, les professionnels pour ne pas céder aux seuls lobbies.

ENTRETIEN D'ÉVALUATION

Ni les CEPJ Ni les Profs de Sport

Mais on ne se désintéresse pas des conditions dans lesquelles se déroulent ces entretiens pour les autres !

L'entretien d'évaluation est le nouveau hochet des managers. Des pages de tableaux, de cases à compléter... pour une même finalité : classer les personnels. Car le jeu est contraint par une seule logique, celle de la concurrence. Dans l'univers mental des tenants du new public management, la concurrence est le moteur des organisations humaines. La nécessaire coopération est instrumentalisée comme dans le trop célèbre jeu du maillon faible, elle sert à éliminer l'un après l'autre les concurrents. Pour les nouveaux managers l'amour du travail bien fait n'existe pas. Seul existe l'appât du gain.

Ils passent donc beaucoup de temps sur ces tableaux de bord, et beaucoup moins à exiger les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions de service public. Ils imposent à toute une chaîne hiérarchique ce travail d'entretien et de classement. Le public et les partenaires attendront. D'ailleurs que peuvent-ils encore attendre d'une DRJSCS ou d'une DDSCS/PP ?

Il faut beaucoup de détermination dans la résistance pour maintenir le sens nécessaire à la conduite des missions de service public dans le sport, l'éducation populaire la jeunesse et la cohésion sociale.

L'une des manières de résister est d'être solidaire, de décrypter collectivement les enjeux et de veiller au respect des textes.

Exigeons la signature de nos contrats d'objectifs

Les CEPJ et PS sont statutairement soumis à un entretien de notation. Il ne sont pas concernés par les entretiens d'évaluation. Ils ne figurent pas sur la liste des personnels concernés (annexe A de la circulaire que vous pouvez retrouver sur le site epaf-su.org).

Si entretien il doit y avoir, pour les PTP il ne peut être que pour valider un contrat d'objectif. Cet entretien ne peut en aucun cas tester le guide d'entretien. Certaines DDSCS laissent le choix aux PTP d'utiliser ou non le guide d'entretien. Nous pensons que ce guide est un piège. Si l'entretien d'évaluation permet d'élaborer la note, il est donc obsolète puisque la notation a déjà eu lieu. L'entretien professionnel est destiné à

évaluer les personnels qui ne sont plus soumis à notation afin de fixer la partie variable de leur rémunération (PFR) et la vitesse de leur avancement. Il est donc nul et non avenu pour les PTP qui sont toujours soumis à notation et dont l'avancement est régi par des critères fixés en CAP et prenant en compte la note, l'âge, etc.

Soutenons les collègues soumis aux entretiens d'évaluation.

Les entretiens sont une épreuve pour les collègues. Le syndicat EPA dans tous les services doit proposer son soutien aux collègues pour préparer et assurer le suivi des comptes rendus.

Les conditions de travail, les carrières en découlent. Se rencontrer est précieux. Des ateliers collectifs de lecture et de compréhension des enjeux apporteront l'aide que les collègues attendent d'un syndicat. La date de retour des évaluations a été reportée au 30 avril. Cela nous laisse du temps pour organiser les réunions d'information syndicales nécessaires.

Marie-Christine Bastien et Etienne Bars

La mise à mort des formations métiers

Plusieurs collègues nous ont alertés des difficultés qu'ils rencontraient, notamment en DDI, pour participer à des stages de formation continue. Les réponses leur étant le plus souvent données sont : « il n'y a plus de crédits » et le stage est « non prioritaire ». Il est donc important d'analyser ces faux arguments et de dénoncer également la disparité de traitement existant entre les personnels de l'administration centrale et ceux des services extérieurs en matière de crédits délégués à la FPTLV.

« Il n'y a plus de crédits ».

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le plan de formation national est toujours géré par les DRJSCS auxquelles sont délégués les crédits destinés au remboursement des frais des agents.

Les plans Régionaux de Formation (PRF), conçus et mis en œuvre par les DRJSCS à l'intention des agents des DRJSCS, DDCS et établissements de la région ont, quant à eux, bien du mal à survivre. Leur existence est suspendue au bon vouloir des DR.

Le financement de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (FPTLV) a été scindé en deux parties et, désormais, est délégué en région au travers de deux BOP distincts.

Les DDI n'ont pas été informées en amont de la façon dont le BOP 333 était alimenté (notamment des 119 euros / ETPT délégués par le ministère de la Santé et des Sports) et à partir de là, les Directeurs départementaux ont beau jeu de dire qu'ils n'ont pas eu de délégation de crédits spécifiques à la formation. Cependant les personnels sont fondés à réclamer, puisque en principe 119 € / ETPT sont prévus (ce qui fait 4000 à 5000 euros / DDI). L'entourloupe est que les crédits ainsi délégués sont fongibles et peuvent être utilisés à toute autre fin que la formation continue et c'est bien ce que ne manque pas de faire nombre de DDI. Par ailleurs, les enveloppes sont ridicules, notamment pour les petits services et ne permettent pas de proposer de plan de formation local digne de ce nom. Précisons que, pour être viable, une formation au niveau départemental ne peut s'appuyer sur le seul bassin de recrutement du service concerné. C'est pourquoi il est préférable de rester sur une organisation régionale.

Disparité de traitement entre les personnels de l'administration centrale et ceux des services extérieurs.

Une lecture attentive de la DNO permet, en outre, de se rendre compte que la dotation de l'administration centrale pour la mise en œuvre du PAC (Plan de formation de l'Administration Centrale) est, par ETPT, d'environ le double de celle des services extérieurs : environ 500€ / ETPT contre 251€ en service déconcentré. Certains collègues en charge de la formation professionnelle, ont dénoncé cette disparité auprès de la DRH, qui leur a répondu que ces reproches étaient injustifiés, que bien au contraire, la dotation de l'administration centrale était de 398 € / ETPT alors que celle des régions (BOP 124 + BOP 333) était de 401€ /ETPT. Pour arriver à ces 401€/ETPT, il faut savoir cependant qu'elle additionne les 251€ délégués en région pour l'organisation de la formation des personnels avec les crédits de formation fléchés sur des actions spécifiques (stages PNF en région, formations statutaires PS, CEPJ, IASS.). Il est donc important de bien préciser, si on prend le cas d'une région n'organisant aucun PNF et n'ayant aucun personnel en formation statutaire que la dotation est réellement de 251€ et que dans les autres régions, une fois les stages PNF réalisés et les formations statutaires prises en compte, il reste moins de 251€ / ETPT, puisque les formations statutaires coûtent aux DR plus que la dotation. Le tour de passe-passe de Mme Kirry consiste donc à ajouter aux dotations dévolues à la formation des agents en région, les délégations spécifiques (publics ciblés ou organisation de stages PNF), soit 991.800€, rapportés aux 7200 ETP dans les services déconcentrés ce qui lui permet d'ajouter 137,75€ / ETP (991.800€/7200) ! Ceci n'est pas acceptable. Ajoutons à cela que sur les crédits mis à disposition en région (251€ /ETP) il faut prendre tous les frais annexes des formations des agents (déplacements PNF, déplacements hébergements AIN, déplacements PRF), compléter les crédits insuffisants pour les formations statutaires PS, CEPJ, IASS (ces dernières étant très coûteuses notamment pour les régions éloignées de l'EHESP), prendre en compte des formations d'adaptation à l'emploi non financées et pourtant obligatoires (par exemple les formations des Conseillers Techniques en Travail Social nouvellement nommés). Si l'on compare donc des choses

comparables, l'administration centrale n'a pour l'ensemble de ces personnels à prendre en charge aucun de ces frais sur les 398€ /ETP puisqu'aucun stagiaire n'est nommé en administration centrale. Par ailleurs elle n'a pas à financer de formation statutaire, pratiquement 100% des formations étant réalisées à Paris (résidence administrative des agents, donc sans frais annexes de déplacements ou d'hébergement). Si l'on voulait mettre un terme à la FPC dans les DDCS et DDSCPP « provinciales » on ne s'y prendrait pas mieux !

« Non prioritaire »

Pour ce qui est des refus au motif « non prioritaire » il est évident que ceux-ci participent de la casse des métiers mise en œuvre par la RGPP et orchestrée de main de maître par certains petits chefs de service zélés. C'est le cas notamment en Indre et Loire où le DDCS (ex DDASS) et son adjointe ont refusé à deux CEPJ pourtant investies dans les évaluations certificatives et les jurys de diplômes BP et DE JEPS leur demande de stages « Formation concernant la méthodologie du dispositif en unités capitalisables (CREPS de Poitiers) ou « Certification et évaluation » (INSEP). Le motif de refus, très édifiant, pour cette dernière demande étant : « Stage non prioritaire au regard des missions confiées au sein de la DDI, pas d'ingénierie et de coordination de formation professionnelle à venir. Personnel JEP ». Ceci a le mérite d'être clair : outre le fait que la DDCS adjointe (récemment promue inspectrice principale JS) n'a visiblement pas bien compris l'intitulé du stage. Elle en profite pour réaffirmer que les CEPJ n'ont pas à exercer des missions de formation !

Autre illustration, le refus opposé à un troisième CEPJ demandant à participer à un stage inscrit au PRF « Histoire et actualités de l'éducation populaire » au prétexte que, compte-tenu de son ancienneté, il n'en a pas besoin ! Mmes Kirry et Champion, le 22 septembre 2011, lors d'une rencontre avec les organisations syndicales, portant notamment sur « l'élaboration du plan ministériel de formation 2012 » nous disaient tout l'intérêt qu'il y avait à programmer ce type de stages afin que les personnels venus de la Santé puissent mieux appréhender les spécificités du secteur « Jeunesse et sports ». Nous les informons que celui-ci a été finalement annulé parce que des DDI ont refusé à plusieurs agents d'y participer !

Christian Chenault

Loi adoptée à l'assemblée nationale

La situation dérogatoire au code du travail pour les animateurs de centres de loisirs et centres de vacances est aggravée.

Les associations et organisateurs de centres de vacances ont obtenu gain de cause. La situation dérogatoire au code du travail des animateurs a été confirmée lors de l'adoption de la Loi sur la simplification du droit (!) le 29 février à l'Assemblée Nationale. (Les articles relatifs au contrat d'engagement éducatif sont en ligne sur le site d'EPA. Les péripéties relatives à ce texte figurent notamment dans le dernier Actuweb, lui aussi sur le site.)

Les députés de gauche se sont opposés à l'adoption de ce texte parce qu'il comportait d'autres attaques sérieuses du code du travail (accords compétitivité emploi : article 40 qui vise à permettre aux patrons de se passer de l'accord des salariés pour augmenter leur temps de travail, sans

variation du salaire prévu. ...). La gauche a bataillé contre cet article 40 sans faire le lien avec l'article 92 bis A. André Chassaigne (PCF) dans son intervention a été le seul à dénoncer « *l'article 92 bis A, crée un statut exorbitant du droit du travail pour les personnels d'encadrement des colonies de vacances.* »

Les titulaires d'un contrat d'engagement éducatif doivent quand même prendre un repos minimum de 8 heures chaque jour et de 24h au cours d'une période de 7 jours consécutifs !

Pour une colo de 15 jours, cela fait 16hx10j = 160h travaillées, soit 80h par semaine. Les 30 heures de repos non prises se prennent *en tout ou partie ... pendant le séjour, ou, par déduction, en tout ou partie ...* au retour, dans des conditions fixées par décret. La moyenne horaire à ne pas dépasser, soit 48h /semaine se calculant sur 6 mois, si l'animateur n'effectue

pas un autre contrat de travail, nous sommes loin de la moyenne à ne pas dépasser ! Il faudra cependant que l'animateur n'oublie pas de signaler à son employeur/organisateur de colo qu'il a déjà travaillé au cours des 6 derniers mois et que cela va venir compromettre la moyenne. Il faudra aussi qu'il n'oublie pas de prévenir l'employeur suivant ! Il fallait déjà qu'il n'oublie pas de prévenir du nombre de jours de CEE déjà effectués.

De nombreuses pistes sont ainsi ouvertes pour ignorer la mise en application de ces droits, eux-mêmes dérogatoires au code du travail !

L'éducation populaire est née des mouvements d'émancipation du 19ème, du syndicalisme. Elle a soutenu les combats pour réduire le temps de travail, construire le droit du travail. C'était il y a longtemps. Place au marché !

Marie-Christine Bastien

Compte rendu de la rencontre avec les salariés associatifs

En prologue au dernier Conseil Syndical d'EPA à Nantes le lundi 09 février 2012, s'est tenue une rencontre des animateurs du secteur associatif et de secrétaires nationaux. Cette rencontre répondait à un souhait émis par les représentants des salariés de droit privé lors de réunions régionales ou nationales afin de faire le point sur les besoins spécifiques de ces catégories de syndiqués et sur ce qu'ils attendaient du syndicat.

Dans un premier temps, Marie-Christine Bastien rappelle les positions d'EPA concernant le Contrat d'Engagement Éducatif, le scrutin à venir pour les salariés des très petites entreprises (TPE) afin de mesurer la représentativité syndicale à l'échelle nationale.

Un échange a suivi au cours duquel il est ressorti une forte demande de formation et d'outils syndicaux, notamment sur les évolutions et interprétations de la convention collective de l'animation en particulier.

Il est ressorti également que la participation aux congrès nationaux ne va pas de soi pour les associatifs du fait de difficultés à libérer les dates. La prédominance des questions concernant les salariés de l'État lors de ces congrès est évoquée également comme explication à la faible participation des salariés associatifs.

Enfin, souffrance au travail et besoin d'accompagnement lors des conflits individuels ou collectifs ont été évoqués.

Actuellement, des réponses aux sollicitations du syndicat sont recherchées par la mobilisation du réseau. Les limites de ces accompagnements sont le temps que peuvent y consacrer les

militants, mais également la faiblesse de l'outillage juridique d'EPA en terme de droit du travail. En effet, les collègues sont souvent démunis pour accompagner un recours devant les prud'hommes et le recours à un avocat reste à la charge du salarié qui ne peut pas toujours y faire face.

L'idée de la production d'un bulletin d'information syndicale qui serait diffusé sur les lieux de travail est avancée par les participants. Ce bulletin pourrait contenir des infos pratiques sur l'actualité des conventions collectives, notamment concernant les évolutions d'indice et de classification des emplois les formations syndicales, les droits syndicaux...

Les participants soulignent l'intérêt qu'il y aurait à l'organisation, au sein d'EPA, d'une veille juridique sur le droit du travail et les évolutions et interprétations des conventions collectives.

En conclusion, le secrétariat national fait une synthèse des propos et décide de soumettre les suggestions relevées au cours de cette réunion au conseil national qui suit afin de rechercher des réponses, en termes d'organisation et de moyens à mobiliser. Les conclusions du conseil national sont publiées dans ce même numéro de Traverses. Les questions soulevées seront soumises à la réflexion des militants lors du prochain congrès.

Etienne Bars et Lionel Corby

BRÈVE

Le point de vue des candidats sur la vie associative

La CPCA a mis en ligne sur son site (cpca.asso.fr) les vidéos des entretiens auxquels elle a convié les candidats à la présidentielle (Nathalie Kosciusko-Morizet pour Nicolas Sarkozy, François Bayrou,

Eva Joly, François Hollande, Jean-Luc Mélenchon). En 30 mn les candidats exposent leurs projets pour la vie associative : financement, rôle démocratique, place des bénévoles, service

civique. Peu de différences entre les positions des uns et des autres. La question du service civique fait la différence. Sur cette question, seul Jean-Luc Mélenchon partage notre analyse.

Etienne Gallien s'en est allé en décembre dernier

Il avait 65 ans. Beaucoup de monde à la cérémonie laïque. Des amis, des proches, sa famille directe et cette autre constituée par ses sœurs et frères d'engagement humain. Etienne a toujours été présent syndicalement. Sans qu'il en fasse un combat premier, et bien que critique à l'égard du syndicalisme enseignant, il était naturel pour lui de se retrouver dans des pratiques solidaires. Opposé au syndicalisme de division, il a toujours voulu défendre un métier d'émancipation politique au sein du service public. Etienne Montanant, Christine tapie, Jean-Claude Marque, Alex Lainé, bien d'autres encore, sont venus le saluer une dernière fois à Nantes. Quatre de ses proches collègues - Marijo Coulon, Catherine Tuchais, Claude Burneau et Didier Hude – ont restitué une cinquantaine de paroles mosaïques (textos, courriels...). Ces témoignages sont venus eux aussi d'un peu partout, comme celui de Yannick Jaulin, alors en tournée, disant sa reconnaissance à Etienne et sa propre filiation à l'éducation populaire.

Extraits du texte d'hommage :

Droiture, rigueur, fidélité, amitié sans failles, nous avons perdu un homme juste.

En général, quand on meurt, on ne prévient pas ses proches, ni ses amis. On ne vient pas leur annoncer, embarrassé d'avoir à faire de la peine : « au fait, faut que j'te dise, je suis mort ». En général, on disparaît, c'est tout. Subsiste pour quelque temps le relief de notre existence. Notre vie avait la forme d'un corps. La vie partie, ne reste que ce relief. Il demeure, comme une pudeur dans une pénombre, figé dans un ennui mortel. Ceux qui restent se remémorent, et l'encre de leurs mots reconstruit les traits de celui qui déjà disparaît dans la fraîcheur du deuil.

Tu as toujours été, Etienne, de la famille des terriens modestes. Loin de toi la vanité de faire partie de ces morts qui ont la préten-

tion d'être toujours vivants. Pourtant, dans nos bribes de vies, tu demeureras vivant d'une manière ou d'une autre, tant que nous le serons, nous. Parce qu'il est des morts qui interpellent les vivants, qui servent à faire le point au moment du passage de l'autre côté du miroir. Même partis, il y a des humains, qui demeurent des passeurs, comme du temps de leur vivant. Ils servent à faire un point, comme on le ferait en navigation, à la table à cartes des existences. Ils révèlent des itinéraires perdus, des êtres à voir, à écouter, des idées à secouer, des espoirs à brandir.

Ta modestie n'en souffrira plus alors on peut bien te le dire aujourd'hui, pour nombre d'entre nous tu as été ce passeur d'idées et d'exigences. Tu n'as jamais été de ceux qui crient des mots aux vents, sur des estrades publiques. Tu leur as toujours préféré la patience des accompagnements, la lente germination qui au-delà des vivants et des morts tourne son esprit vers ceux qui sont à naître. Ton éducation populaire n'était pas celle des prêts à penser de la bonne conscience, des chapelles même laïques. Ton éducation populaire s'est trempée dans l'utopie socialiste, par-delà les appareils, au service de l'émancipation et de la tolérance. Terrien jusqu'au bout, tu as aimé travailler les contradictions,

contribuer à interroger les certitudes, aider à témoigner de singularités humaines.

C'est pas comme ça qu'on l'imaginait la vie à tes côtés. Vieillir ensemble, on en a parlé, on en a rêvé... C'est toujours ça de pris ! Mais tu manqueras... À l'appel.

Trop vivant pour accepter de vivoter. Pas s'acharner. On n'ose même pas te dire : « accroche-toi ». C'est pas ton genre. Question de dignité, peut-être.

Page tournée pour Etienne. Nous lui devons de rester dans le même livre.

Tous sursitaires, tu as juste un peu d'avance.



BRÈVES

Laïcité

Le CNAL (DDEN, FCPE, Ligue de l'Enseignement, SE-UNSA, UNSA Éducation), l'UNL, la FSU et l'UNEF se sont adressés aux candidats à la Présidence de la République dans une lettre ouverte qui rappelle quelques grands principes généraux sur la laïcité. La lettre ne demande pas la constitutionnalisation de la loi de 1905. La lettre évite le sujet qui fâche : le statut de l'Alsace-Lorraine.

Pourtant il aurait été opportun de rappeler que la Loi de 1905, séparant l'Église de l'État, ne s'applique pas partout sur le territoire de la République, et, en particulier en Moselle et en Alsace.

En cette période où l'on invoque tant la laïcité pour quelques uns, il faudrait que la République elle-même soit irréprochable. Les organisations laïques ont manqué une occasion de rappeler aux candidats un des principes essentiels de la République laïque : l'application de la LOI partout.

Éducation Populaire

EPA a participé à la rencontre organisée par le Cercle de l'éducation populaire. Notre compte rendu figure dans l'Actuweb de février 2012 (*Un entre soi communiquant*) Il est consultable sur le site epafsu.org. Nous avons également diffusé nos positions sur les politiques jeunesse et le contrat d'engagement éducatif. Ce document est également téléchargeable sur le site d'EPA. Chacun peut en assurer la diffusion dans ses réseaux. La période est propice. Syndicalistes, nous posons la question de la qualité de l'emploi et du respect du droit du travail et nous l'articulons à l'histoire et aux valeurs dont l'éducation populaire se revendique.

Un congrès d'importance :

appel à débattre en assemblée générale de section et appel à contributions

Parce que le paysage institutionnel a été bouleversé par la RGPP et la RéATE, parce que les instances de dialogue ont été modifiées par les accords de Bercy, parce que la représentativité des syndicats est établie pour 3 ans, notre congrès d'étude doit faire le bilan de la dernière période et des propositions d'organisation qui prennent en compte la situation actuelle pour définir les stratégies syndicales le mieux à même de faire aboutir nos mandats.

Ainsi, la FSU qui a obtenu un siège au CTM, est représentative dans les ministères sociaux sans être pour autant implantée partout. La FSU n'a pas obtenu de siège au CT des DDI parce qu'implantée dans trop peu de DDI. Comment nous organiser avec les autres syndicats de la FSU pour exister au plus près des collègues et défendre notre conception du syndicalisme et des services publics ? Comment organiser le travail d'EPA pour y contribuer ?

Comment organiser EPA pour faire aboutir son projet d'un syndicalisme multi catégoriel ?

Dans les lignes suivantes sont détaillés le contexte et les hypothèses de travail.

A ce congrès d'étude, nous inviterons le SNEP, le SNASUB et le SNUTEF.

Cette réflexion débouchera éventuellement sur des modifications statutaires à EPA, que le congrès 2013 aura à examiner.

Le congrès de la FSU se tiendra en février 2013. Nos contributions sur le bilan de la RGPP et de la RéATE dans les ministères sociaux et les DDCS et DDCSPP sont attendues, ainsi que les perspectives d'actions pour la FSU.

Notre congrès se tiendra entre les deux tours (élections présidentielles et législatives). Quels qu'en soient les résultats nous aurons à en tirer les analyses et les conséquences.

Les contributions préparatoires au congrès devront parvenir pour le 20 avril au SN.

Le TRAVERSESE spécial congrès vous sera adressé début mai. J'invite les sections régionales à tenir leurs assemblées générales entre le 10 et le 25 mai. Fixez-en les dates dès maintenant.

Congrès d'étude EPA FSU Pour une nouvelle structuration d'EPA et une place renforcée de la FSU dans les ministères sociaux

Les syndicats de la FSU au sein des ministères sociaux

L'organisation traditionnelle des services déconcentrés des ministères, a été bouleversée par la création de services interministériels prévue par la REATE et la RGPP, regroupant, pour ce qui nous concerne, les directions régionales et départementales de l'action sanitaire et sociale (pour la partie sociale) et les directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports, agrégeant de manière complémentaire les services de l'Acse, et certains services des préfectures. L'organisation des services du ministère du travail est restée « autonome ».

Ces ministères « dit sociaux » (ministère du travail, de l'emploi et de la santé, ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, ministère des solidarités et de la cohésion sociale, ministère de la ville, ministère des sports) ont désormais une DRH commune.

Plusieurs syndicats de la FSU ont été concernés par les fusions opérées et syndiquent des personnels dépendants maintenant de cette même DRH :

Le SNEP syndique les enseignants d'EPS et les professeurs de sports,

Le SNASUB syndique les personnels administratifs,

Le SNUTEFI syndique les personnels du service public de l'emploi,

EPA syndique les personnels du champ jeunesse et sports (CEPJ, professeurs de sports, inspecteurs, personnels administratifs), des personnels du secteur de droit commun (animation) et a ouvert en 2009 son champ de syndicalisation aux acteurs de l'action sociale (personnels ex DASS et personnels de la convention 66).

L'organisation des dernières élections au CTM constitué auprès des ministres chargés de la santé, de la jeunesse, de la vie associative, des solidarités, de la cohésion sociale, de la ville et des sports et aux CAP des différents corps, en 2011 nous a prouvé la fragilité de la FSU dans ces champs ministériels. Le siège qu'elle a obtenu, sera remis en question en 2014, et chaque syndicat doit questionner son projet pour œuvrer à une position plus forte de la FSU lors des prochaines échéances.

Enjeux 2014 avenir de la FSU et d'EPA

EPA à l'intérieur de la FSU a fait un choix organique, celui de syndiquer les

personnels quelque soit leur corps, leur catégorie et leurs opinions politiques dans les lieux où ils travaillent.

Au vu de l'attitude des centrales syndicales lors des élections qui misaient sur la disparition de la FSU et d'EPA au sein du CTM, au vue des positions ostracisantes et des résultats décevants de SUD Solidaires et des positions de la CGT, EPA choisit de poursuivre avec la FSU dans la défense des salariés sur leur lieu de travail quelque soit leur statut et leurs opinions politiques.

Pour maintenir la présence de la FSU lors des prochaines élections en 2014 dans les ministères sociaux, mais aussi renforcer sa place dans le secteur de droit privé, il est nécessaire de penser la syndicalisation dans notre champ.

Les enjeux à venir concernent le développement de l'action et de la syndicalisation :

1. des contractuels
2. des salariés de droit commun
3. des personnels administratifs du secteur santé & travail
4. des professeurs de sports.

**Congrès d'étude EPA FSU Pour une nouvelle structuration d'EPA
et une place renforcée de la FSU dans les ministères sociaux (suite)**

**Quels constats, et plus loin
quelques propositions ?**

concernant les adjoints administratifs

Le SNASUB syndique les personnels de l'administration scolaire, universitaire et de bibliothèques. A ce titre il syndique quelques collègues du champ jeunesse et sports, les personnels administratifs étant dans ces champs ministériels des personnels de l'éducation nationale. Or aujourd'hui une forte pression est exercée sur ces personnels pour qu'il demandent leur détachement ou leur intégration dans le ministère de la santé. Le SNASUB ne sera plus en mesure de syndiquer les collègues qui quitteront l'éducation nationale.

Le SNUTEF syndique ces personnels dans le champ DIRECCTE, pôle emploi et mission locale.

EPA, du fait de son positionnement en syndicat multi catégoriel, syndique aussi des personnels administratifs dans le champ santé, jeunesse et sports.

**Les personnels techniques et
pédagogiques et d'inspection dans le
champ santé, jeunesse et sports**

Le SNEP qui syndique peu de professeurs de sports est plutôt identifié comme un syndicat de l'Éducation Nationale.

EPA, syndicat inter-catégoriel et couvrant l'ensemble des personnels du secteur cohésion sociale et jeunesse et sports se renforce du côté des professeurs de sports.

Dans le champ privé/associatif

EPA compte plus d'une centaine d'animateurs et salariés du champ privé/associatif. Regroupés par structure ou bien individuellement isolés, ils peuvent appartenir à des types de conventions collectives différentes, avec des situations locales toujours particulières. Bien que ces salariés aient l'habitude d'une pratique syndicale autonome, et qu'ils soient demandeurs de cette autonomie, EPA doit à court terme gagner en expertise -sur le plan législatif ou conventionnel notamment- et être en mesure de proposer un accompagnement, un référent, par exemple pour représenter ces salariés aux Prud'hommes.

Les contractuels

de Santé, Jeunesse et Sports

Malgré un résultat décevant à l'élection de la Commission Nationale des Agents Non-Titulaires (pas de représentant FSU, essentiellement du fait d'un scrutin bâclé et contestable), la part et le rôle des contractuels au sein d'EPA sont en constante progression. Et dans nombre d'établissements en particulier, EPA est le seul interlocuteur des contractuels et la seule organisation réellement concernée par cette catégorie de personnels.

1. Ici aussi il y a un travail de recensement à faire (des agents, des situations, des contrats variables d'un



Les chênes Mamré

service à l'autre mais aussi de nos compétences en ces domaines), un travail de réflexion et de production de documents.

2. Mais aboutir à une structuration efficace de ce pôle passe d'abord par un élargissement de notre audience et une reconnaissance de notre implantation.

Propositions

EPA estime incontournable de prendre contact avec le SNEP et le SNASUB pour débattre sur la nécessité d'unifier la construction des mandats, voire la syndicalisation dans le champ des ministères sociaux (hors travail). Il en va de la lisibilité et de l'efficacité fédérale. EPA est le seul syndicat à avoir une vision globale du secteur et la volonté d'organiser tous les personnels.

Il peut être envisagé par ailleurs en ce qui concerne les personnels administratifs qui sont sur le corps commun des adjoints administratifs santé, que le SNUTEF et EPA, continuent à syndiquer chacun dans leur secteur. Ceci implique ensuite un travail régulier de concertation et d'échanges. Au

moment des élections pour les CAP, les deux syndicats porteraient une liste commune.

Ces 3 syndicats (SNEP, SNASUB, SNUTEF) seront invités en Mai au Congrès d'étude d'EPA.

Organisation d'EPA

Ce positionnement volontariste, seul garant de notre point de vue du maintien et d'une progression de la FSU dans le champ des ministères sociaux, nous amène à repenser l'architecture d'EPA en privilégiant une organisation par « pôles » ou « secteurs » déterminés par les résultats aux dernières élections et les enjeux pour 2014 :

« pôle » ou « secteur » personnels administratifs

« pôle » ou « secteur » personnels de droit commun

« pôle » ou « secteur » personnels non titulaires

« pôle » ou « secteur » personnels jeunesse, sports et vie associative (en renforçant la partie sport).

Il a été convenu lors du conseil syndical des 10 et 11 janvier 2012, qu'une expérimentation de ce fonctionnement serait initiée immédiatement et évaluée lors du congrès d'étude de mai 2012 qui validera ou non cette organisation.

Des personnes ont été désignées pour l'animation et pour des prises de contact par secteur afin de constituer des groupes, de 3 ou 4 personnes, actifs dans le secteur qui les concernent et porteurs d'analyse et de propositions.

Elles pourront être ponctuellement associées aux travaux du Secrétariat National.

Il s'agit de Lionel Corby pour le secteur des animateur droit commun, Jean-Claude Schliwinski pour le secteur des personnels contractuels, Christian Chenault pour les personnels administratifs et Fabrice Veray pour un groupe de professeurs de sport.

Si le congrès de mai 2012 valide ce choix, la phase d'expérimentation se poursuivra et le SN préparera de nouveaux statuts à adopter au congrès statutaire de 2013 (congrès exceptionnel).

Mesure de l'audience des organisations syndicales concernant les entreprises de moins de onze salariés

(code du travail article L2122-1 à L2122-10-11 et R2122-8 à R2122-55)

Cette information est à faire circuler dans les réseaux des animateurs, en attendant les décrets qui préciseront comment pourront se présenter les organisations syndicales aux suffrages des salariés.

Tous les salariés des très petites entreprises vont être appelés à voter au deuxième semestre 2012 pour mesurer la représentativité des organisations syndicales dans les différentes branches professionnelles. L'enjeu de ce scrutin est de désigner les organisations syndicales qui seront habilitées pour participer aux négociations nationales concernant leur branche professionnelle (convention collective).

A l'occasion de cette consultation, certaines organisations pourraient perdre leur représentativité présumée et peut-être d'autres vont-elles émerger. Pour le savoir, il est important que les salariés des structures de moins de onze salariés aillent voter en masse afin que le résultat de ce scrutin ne soit pas uniquement le reflet des élections professionnelles des structures de onze salariés et plus. D'autant que le champ de l'animation compte une majorité de très petites structures.

Depuis 2008, plus aucune organisation syndicale n'est réputée représentative. Toutes sont tenues de faire la preuve de

leur représentativité à deux niveaux. Au niveau de l'entreprise, elles doivent obtenir 10% des suffrages au premier tour des élections professionnelles, quel que soit le nombre d'électeurs. Au niveau national de branche professionnelle, elles doivent atteindre 8% des suffrages compilés de tous les premiers tours des élections professionnelles du territoire national dans la branche concernée. (loi 2008-789 du 20 août 2008 - article 2).

Auparavant, l'audience des syndicats au niveau national était mesurée aux résultats des élections des prud'hommes. Ce n'est plus le cas depuis 2008.

Afin de recueillir les voix de tous les salariés, même ceux qui sont employés dans des entreprises de moins de onze salariés, un scrutin va être organisé tous les quatre ans par le ministère du travail.

Ce scrutin sera organisé au niveau régional. Un décret en fixera les dates et les modalités. Le premier scrutin devrait se dérouler au dernier trimestre 2012.

Tous les salariés âgés de seize ans révolus au cours de l'année précédant le scrutin et titulaires d'un contrat de travail au cours du mois de décembre de cette même année sont électeurs.

Les listes électorales seront établies par le ministère du travail sur la base des déclarations employeurs aux caisses de sécurité sociale, au 31-12-2012.

Il y aura un collègue « cadre » et un collègue « non cadre ».

Le scrutin aura lieu par vote électronique et par correspondance au choix de l'électeur.

Quelle que soit la modalité choisie, l'employeur doit laisser le temps aux salariés de voter depuis leur lieu de travail en garantissant la confidentialité du vote. « Lorsque le vote a lieu pendant les heures de travail, ce temps est considéré comme temps de travail et payé à l'échéance normale » (loi 2010-1215 du 15 octobre 2010 - article 4).

L'électeur est inscrit sur la liste électorale de la région dans laquelle est situé l'entreprise ou l'établissement au sein duquel il exerce son activité principale. L'activité principale est celle pour laquelle il a accompli le plus grand nombre d'heures au cours du mois de décembre de l'année précédant l'année de l'élection.

Une liste électorale sera établie pour chaque région par le ministre du Travail.

Un arrêté du ministre du travail fixera la date à partir de laquelle cette liste pourra être consultée, les modalités de consultation et la date à partir de laquelle un recours relatif à l'inscription sera possible.

Un document d'identification (carte d'électeur) est délivré pour chaque scrutin à tout électeur inscrit sur la liste. Les frais de fabrication et d'expédition des documents électoraux sont à la charge de l'État. Ces documents seront envoyés au domicile de l'électeur par voie postale. (décret n°2011-771 du 28 juin 2011).

Etienne Bars

BRÈVES

L'actualité des DDI

Une nouvelle circulaire du Secrétaire général du gouvernement publiée le 24 février crée un étage de plus entre les DDI et les ministères : il s'agit d'une sous-direction du pilotage des services déconcentrés. Rattaché à Matignon, ce nouveau service a une vocation clairement interministérielle.

Le directeur n'est pas encore connu, mais il aura la main sur l'ensemble du programme budgétaire touchant aux moyens mutualisés des administrations déconcentrés, et s'occupera de la gestion administrative de l'ensemble des emplois déconcentrés, qu'il s'agisse des directeurs, secrétaires généraux des DDI, ou secrétaires pour les affaires régionales.

De quoi renforcer notre conviction que nous n'avons plus rien à faire dans les DDI. Tous en DR reste notre mandat !

Le 15 mars, les DDCS ont été destinataires d'un Document annuel de priorités des directions départementales en charge de la cohésion sociale. Illustration à nouveau que les préfets sont bien un filtre entre les ministères et les DDI, qui pourraient ne pas savoir lire une DNO.

La circulaire est sur le site d'EPA, onglet boîte à outils.

Acte III de la décentralisation : un danger pour les missions éducatives, pour les PTP !

Claude Bartholone dans un entretien au journal La Croix le 20 janvier 2012 a lancé un ballon d'essai. Les 60 000 postes créés seraient en partie des postes redéployés. Par exemple les personnels Jeunesse et Sports pourraient faire partie de la nouvelle vague de décentralisation. Leurs postes transférés aux Régions (ou d'autres collectivités) seraient ainsi libérés pour les besoins de l'État.

Ces propos sont graves. Nos missions sont éducatives, elles relèvent de la mission éducative de l'État.

Notre mandat est : tous en Directions Régionales d'un ministère de l'éducation et de la formation, pas dans les services des collectivités territoriales.

Faisons d'abord le bilan de la décentralisation I et II. Nous considérons que l'État doit avoir les moyens de garantir l'égalité des citoyens sur tous les territoires. Un service public d'État de l'éducation populaire, de la jeunesse et des sports est donc indispensable.

Pas facile d'être délégué syndical dans le secteur (associatif) privé

Je travaille en Dordogne depuis des années, dans un IME (institut médico-éducatif) comme éducateur spécialisé et je m'occupe d'adolescents malades mentalement. L'IME avec un SESSAD et un SAISP (un SESSAD pour adolescents) font partie du secteur « éducation spéciale » d'une association. Ce secteur est financé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) sous forme de prix de journée. Il y a deux autres secteurs dans l'association : le secteur Restauration qui s'occupe des cantines des écoles primaires et maternelles de la ville et le secteur Animation qui regroupe l'accompagnement lors des repas, le post-scolaire, certains clubs sportifs, une ludothèque, et le siège. Ces secteurs sont financés par la mairie. Il y a aussi des instituteurs détachés qui travaillent chez nous, le directeur du SESSAD et le directeur Général sont aussi détachés de l'Éducation Nationale et les personnes du conseil d'administration en général se targuent d'être de gauche. Certains anciens instituteurs sont à la FSU, et le bulletin départemental de la FSU traîne ostensiblement sur le bureau de la direction.

J'ai profité de la réforme de la représentativité syndicale et des élections du nouveau CE (chaque 4 ans), pour me faire mandater délégué syndical d'entreprise par EPA, et pour me présenter aux élections du CE de l'éducation spéciale. Mon objectif : réveiller cette belle endormie tant au point de vue des pratiques syndicales, que des pratiques associatives qui s'apparentent de plus en plus à celle du privé, mais aussi à faire le

lien avec les deux autres secteurs de l'association

Il y a trois sièges à pourvoir et nous sommes 4 syndicats : EPA, la CGT, l'UNSA et la CFDT. Un doit sauter. Les trois historiques s'allient dans une intersyndicale. J'ai plus de 30% des voix et EPA est non seulement représentatif (il faut 10% des voix) mais peut siéger lors des négociations syndicales. La guerre stupide avec les trois autres syndicats ne fait que commencer, ceux-ci prenant souvent les positions de la direction simplement pour me contrer. Il faut dire que depuis des années la gestion du personnel est du genre paternaliste et que tout le monde se connaît.

J'ai commencé à distribuer une revue interne EPA qui dénonce des pratiques managériales qui ne sont pas en accord avec des valeurs associatives, surtout dans les secteurs animation et restauration, qui met en doute la gestion financière de l'association, qui met en cause le fonctionnement démocratique et légal des institutions représentatives du personnel et surtout qui met au grand jour des mensonges de la direction. Cela fait mal (Aussi pour le délégué syndical). Surtout que je distribue la revue dans les 3 secteurs au grand dam de la direction et des autres syndicats. La direction préfère diviser, et les syndicats et le CE de l'éducation spéciale ne veulent pas se mêler de ces secteurs car ce sont les parents pauvres (contrats précaires, ou à temps partiel avec de plus en plus de charge de travail et des syndicats très en difficulté).

Notre secteur est régi par une convention

collective dite de 1951. La fédération patronale a proposé des modifications jugées inacceptables par les syndicats. Si les négociations n'aboutissent pas nous perdrons des avantages acquis dans de nombreux domaines et reviendrons tout simplement au code du travail : baisse des salaires, nouvelles embauches au SMIC car les diplômés professionnels ne seront plus reconus, baisse de la prime d'ancienneté, reprise d'ancienneté au bon vouloir de l'employeur, non récupération des jours fériés. La procédure disciplinaire permettrait le licenciement sans sanction préalable et sans besoin de consulter le délégué syndical, etc...

Quel a été le comportement de notre direction ? Malgré les déclarations de soutien officieuses, de notre direction pour le maintien de notre convention collective, celle-ci a fait voter au conseil d'administration la dénonciation partielle de la convention proposée par la FEHAP (Le MEDEF de notre secteur). Et cela en catimini, sans convoquer les adhérents et le personnel. Comment les membres d'un C.A., dont nombre d'entre eux sont des syndicalistes et des militants d'associations ou de partis politiques de gauche ont-ils pu cautionner une telle régression de nos acquis sociaux ? Voilà un exemple de la difficulté des pratiques syndicales dans le privé associatif, des contradictions des pratiques démocratiques associatives, et du questionnement du sens dans les associations (de gauche!!!).

Michel Cabiron Délégué syndical EPA-FSU

Stage syndical fédéral

EPA a été à l'initiative de l'organisation d'un stage syndical fédéral à destination des représentants FSU dans les CT et CHSCT des DDI et DR.

15 adhérents EPA, SNEP, SNASUB, SUP'equip, SNUTEF et SYGMA ont participé à ce stage.

Ce stage a mis en évidence le besoin d'une mise en réseau. Des informations régulières sont attendues. EPA a montré qu'il était moteur mais il ne peut être seul à construire ce réseau.

Les ressources de ce stage sont en ligne sur le site du centre fédéral de formation (<http://formation.fsu.fr>). Rubrique stages passés, stage 31 janvier-1er février élu-e-s en CT et CHSCT des DDI et DR).

BRÈVES

Une très bonne nouvelle pour les ChEPJ

Le mandat d'EPA d'intégration des Chargés d'EPJ dans le corps des CEPJ est en passe d'aboutir. Le ministère du budget et le 1er ministre ont donné leur feu vert.

Ils devraient être intégrés CEPJ hors classe au plus tard en septembre. Cette intégration n'aura aucune incidence sur le budget de l'État, et aucune incidence sur le déroulé des carrières des CEPJ.

A lire : Altergouvernement

Dans un ouvrage (de fiction?) 18 citoyens connus pour leurs divers engagements se glissent dans la peau d'un ministre. Le MIRAC, mouvement indépendant pour une réelle alternative citoyenne, vient de remporter les élections présidentielles. Parmi ceux-ci, Frank Lepage, à la culture ; Marie Duru-Bellat à l'Éducation ; Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot à la réforme de l'État, Laurent Mucchielli, à l'Intérieur, ... Revigorant. Aux éditions Le Muscadier.



SECRETARIAT NATIONAL : Marie-Christine BASTIEN

SIEGE SOCIAL EPA-FSU : 8, Place de la gare de l'État – Case Postale n°8 – 44276 Nantes cedex 2

site : www.epafsu.org Tel: 02 40.35.96.57 courriel : epa@epafsu.org

AQUITAINE - Jean-Claude SCHLIWINSKI – jschliwinski@hotmail.com

AUVERGNE - Yann BLOT - blossy@orange.fr

BASSE NORMANDIE - Joël JOLY - joly.joel-laurent@wanadoo.fr

BOURGOGNE - Mickaël GOULVENT - mickael.goulvent@aliceadsl.fr

BRETAGNE - Maud VAN DEN DRIESSCHE – maudvanden@yahoo.fr

CENTRE - Christian CHENAULT – christian.chenault@wanadoo.fr

ILE de FRANCE – Léo LEBRUN – leo.lebrun@laposte.net

LANGUEDOC ROUSSILLON - Frédéric THUILLIER – fred.thuillier@free.fr

LIMOUSIN - Serge GADY – oumt-souk@yahoo.fr

LORRAINE – Pierre LAGARDE – pierrelagarde75@gmail.com

MIDI PYRENEES – Yvonne DARTUS – yvonne.dartus@free.fr

NORD PAS DE CALAIS - Yasmine COMETA – ycometa@hotmail.com

PAYS de la LOIRE – Catherine TUCHAIS – ctuchais@sfr.fr

PICARDIE – Murielle SOLOME – murielle.solome@drjscs.gouv.fr

POITOU CHARENTES – Patrick METAIS – patrick.metais@charente-maritime.gouv.fr

PROVENCE ALPES COTE d'AZUR – Jean-Paul MIGNON - mignonjp@free.fr

RHÔNE-ALPES – Jean-Marc JOURDAN – jean-marc.jourdan@drome.gouv.fr

Éducation Pluralisme Action solidaire
Syndicat unitaire de l'éducation populaire, de
l'action sociale, socioculturelle et sportive

8, place de la Gare de l'État
Case postale n°8
44276 Nantes cedex 2

Téléphone : 02 40 35 96 57
Messagerie : epa@epafsu.org

Rédaction

Marie-Christine BASTIEN et le SN

Directeur de publication
Jean-Louis DUC

Impression
EPA (photocopies)

Adhésion / Abonnement
Didier HUDE

Dépôt Légal : Mars 2012
N° CPPAP: N° 0715 S 07415
N° ISSN: N° 126063694